

Crédit de Fr. 880'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours "Jardinerie" et "Îlot Sorne"

1. INTRODUCTION

Les projets immobiliers actuellement en cours de réalisation en ville de Delémont, en particulier ceux de la "Jardinerie" et du centre "Îlot Sorne", engendrent la nécessité de repenser le réseau électrique dans le centre-ville en raison des fortes demandes de puissance.

Les Services industriels (SID) désirent profiter d'opportunités dans le cadre de ces travaux pour assainir le réseau et ainsi diminuer les coûts en comparaison de la réalisation de ces travaux individuellement dans quelques années. Le confort des citoyens est également touché puisque l'exploitation des synergies des chantiers actuels permettra d'éviter des travaux de fouilles plus tard dans les mêmes secteurs.

2. PROJET "JARDINERIE"

La construction de l'immeuble de la "Jardinerie" nécessite la construction d'une station transformatrice dédiée à la consommation de l'immeuble. Conformément à la législation en vigueur, la construction de la station incombe aux SID. Son financement à long terme est réalisé par le "timbre" qui est facturé avec l'énergie pour le transport et la distribution. Cette nouvelle station serait alimentée par un câble 16'000 V depuis la station "Placette". Il se trouve que celle-ci nécessite un assainissement conséquent dans les prochaines années, indépendamment des travaux du projet de la "Jardinerie". De plus, elle se situe au sous-sol du magasin et est très difficile d'accès en cas de panne du réseau. Il en est de même dans la station "Bellevoie" située dans le parking du magasin Manor à la rue de l'Avenir. Il se trouve que dans un rayon géographique très restreint, le réseau serait doté de trois stations transformatrices, dont une nouvelle et deux anciennes à assainir et difficiles d'accès.

Le projet présenté consiste à faire "d'une pierre de multiples coups" :

1. Réduire le nombre de stations en ville en passant de 3 à 1 ;
2. Éviter des assainissements coûteux des stations existantes ("Placette" et "Bellevoie") ces prochaines années ;
3. Faciliter les accès pour la maintenance et les interventions en cas de panne ;
4. Alimenter les nouveaux complexes immobiliers.

C'est pourquoi les SID proposent de construire une station transformatrice centralisée à l'angle de la rue Pré-Guillaume et du chemin de Bellevoie sur la parcelle 686. A noter qu'une coordination étroite a été entreprise avec le service UETP pour les questions d'intégration urbaine, pour les aménagements du bord de la Sorne dans la continuité des intentions du secteur, ainsi que pour les questions liées aux protections contre les crues dans le cadre de *Delémont marée basse*.

Il faut compléter en disant que depuis cette nouvelle station transformatrice, il sera possible de réaliser une liaison 16'000 V vers une future station transformatrice qui sera nécessaire pour le projet immobilier prévu le long de l'actuelle gare aux marchandises.

On constate donc de fortes synergies dans le secteur entre assainissement du réseau et extension cohérente de celui-ci. Il est impératif de profiter des travaux dans le chemin de Bellevoie pour garantir une coordination idéale de tous ces projets et permettre une vision globale du développement du secteur.

L'identification des besoins du projet de la "Jardinerie" s'est faite durant une séance avec les promoteurs qui a eu lieu en janvier 2011. Il n'a donc pas été possible de prévoir ces travaux dans le budget 2011, ni dans la planification à moyen terme des investissements. Cet investissement n'aura aucune incidence sur le prix du "timbre" pour le transport et la distribution de l'électricité, le financement étant réalisé au moyen du fonds d'entretien du réseau prévu à cet effet.

3. PROJET "ÎLOT SORNE"

La station transformatrice située dans le bâtiment "Îlot Sorne" est inscrite dans la planification du réseau 16'000 V depuis de longues années, pour garantir la sécurité d'approvisionnement de l'avenue de la Gare. Toutes les autorisations de l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort avaient déjà été obtenues en 1992 !

La relance de ce projet permet la réalisation de cette station transformatrice impérative dans le réseau des SID, à l'avenue de la Gare. La construction de la station mentionnée au point 2 servira également à la densification du réseau 16'000 V et à l'alimentation de cette station "Îlot Sorne".

L'identification des besoins du projet "Îlot Sorne" s'est faite lorsque le permis a été déposé en décembre 2010. Il n'a donc pas été possible de prévoir ces travaux dans le budget 2011, ni dans la planification à moyen terme des investissements. A noter que cet investissement n'aura aucune incidence sur le prix du "timbre" pour le transport et la distribution de l'électricité.

4. MONTANT DU CRÉDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire à ces travaux est de Fr. 880'000.- HT et se résume comme suit :

- fournitures, travaux de montage et mise en service pour la nouvelle station transformatrice sur parcelle 686	Fr. 650'000.-
- fourniture, travaux de montage et mise en service dans le cadre d'"Îlot Sorne"	Fr. 215'000.-
- réserve sur les deux projets pour divers et imprévus	Fr. 15'000.-
Total HT	Fr. 880'000.-

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 30 janvier 2011. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande.

Le crédit sera financé par le fonds de rénovation et d'entretien du réseau électrique 2410.07 doté au 31 décembre 2009 d'un montant de Fr. 979'151.85.

5. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux est prévue en 2011-2012 pour suivre les deux projets immobiliers, soit dès le mois de mai 2011 pour les travaux de génie civil liés à la demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement du chemin de Bellevoie et mi 2012 pour le projet "Îlot Sorne" et la "Jardinerie" (mise en service des stations transformatrices).

6. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 mars 2011